Ville de Genève
Conseil municipal

QE-692

Réponse du Conseil administratif du 26 juillet 2023 à la question écrite du 8 mars 2023 de Mme Yasmine Menétrey: «Jardins d'enfants».

TEXTE DE LA QUESTION

Le jardin d'enfants est un lieu de socialisation qui permet aux enfants d'apprendre avant l'entrée à l'école les codes du vivre-ensemble. De plus, le personnel de garde peut déceler en amont les éventuels problèmes de développement de l'enfant et orienter les parents vers des professionnels, le cas échéant. Les activités pédagogiques proposées contribuent à l'éveil de l'enfant.

Les parents y trouvent un lieu sécurisé où déposer leur enfant et peuvent dégager une fenêtre de temps durant laquelle ils peuvent travailler, se consacrer aux tâches domestiques, administratives, etc.

Toutefois, la plupart des structures d'accueil sont fermées le mercredi et pendant les vacances scolaires. De plus, la déduction fiscale des frais de garde n'est possible que si le ou les parents travaillent. Faire garder son enfant est une charge considérable dans le budget de nombreuses familles.

Allez-vous revoir à la baisse les prix des jardins d'enfants pour soutenir les familles?

Allez-vous envisager d'ouvrir les jardins d'enfants pendant les vacances estivales?

Combien de familles choisissent les jardins d'enfants à défaut d'une place de crèche?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Une modification de la tarification des jardins d'enfants n'est pas d'actualité.

La tarification des jardins d'enfants se base directement sur celle en crèche. Pour rappel, les jardins d'enfants ont des horaires restreints alors qu'en crèche ceux-ci sont étendus (10 h par jour).

Ainsi, la tarification d'un jardin d'enfants qui propose par exemple 4,5h de prestations éducatives sera de 4,5/10e du prix en crèche.

A noter également que pour prendre en compte le nombre de jours d'ouverture qui diffère entre les crèches et les jardins d'enfants, la facturation annuelle est établie sur 11 mois pour les crèches et sur 10 mois pour les jardins d'enfants.

Concernant l'ouverture des jardins d'enfants durant l'été, les difficultés principales résident dans le manque de ressources humaines lié à la pénurie de personnel éducatif qualifié.

En effet, le personnel des jardins d'enfants bénéficie de la totalité des vacances scolaires du calendrier du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), cela étant inscrit dans le cadre de ses conditions de travail.

Ainsi, une ouverture des jardins d'enfants durant l'été générerait un report de droit aux vacances du personnel sur l'année scolaire suivante. Ce report entraînerait obligatoirement un remplacement de ce personnel pour respecter les normes d'encadrement fixées par le Canton.

Dès lors, un seul jardin d'enfants offre un accueil aux enfants durant l'été sous forme de centre aéré pour les 4-6 ans. Il s'agit de l'Atelier des petits au secteur des Grottes. Pour ce faire, la majorité du personnel est externe à la structure, ce qui nécessite des engagements spécifiques et une planification importante.

Enfin, il est complexe de quantifier le nombre de familles qui choisissent véritablement une place en jardin d'enfants plutôt qu'une place en crèche. En effet, lors de l'inscription, les parents ont la possibilité de faire une demande pour une place en crèche et en jardin d'enfants. Fréquemment, les parents s'inscrivent pour ces deux options afin de maximiser leur chance d'obtenir une place. Il est alors difficile de déterminer précisément combien choisissent également le jardin d'enfants par défaut. Néanmoins, il est à relever qu'au moment de la rédaction de cette réponse, 486 demandes d'inscription comprenaient une inscription «double» tant pour la crèche que pour le jardin d'enfants. Sur ces 486 dossiers, 105 remplissent les critères pour une place en crèche. On peut donc supposer que les familles ayant aussi fait une demande de place en jardin d'enfants souhaitent s'assurer d'une solution de garde minimale. A noter que dans son rapport N° 170 de mars 2022, la Cour des comptes relève que les parents plébiscitent les accueils élargis.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:	La vice-présidente:
Gionata Piero Buzzini	*Christina Kitsos*